

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Mise à jour du Schéma Départemental de
Prévention des Risques Naturels (SDPRN)

Du LUNDI 14 Décembre 2015

Alain L'HARIDON – DDT 95 – Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable
Chef du Pôle Risques et Bruit





Sommaire

I. Fondement juridique du SDPRN

II. Avis de la CDRNM

III. Le premier SDPRN pour la période 2009 à 2014

IV. La mise à jour du SDPRN pour la période 2015 à 2019

V. Les évolutions entre les deux schémas



I. Fondement juridique du SDPRN

Article L565-2 du code de l'environnement :

I. - Le préfet, en concertation avec les collectivités territoriales compétentes, peut élaborer des schémas de prévention des risques naturels, tenant compte des documents interdépartementaux portant sur les risques existants. Ces schémas précisent les actions à conduire dans le département en matière :

- de connaissance du risque ;
- de surveillance et prévision des phénomènes ;
- d'information et éducation sur les risques ;
- de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire ;
- de travaux permettant de réduire le risque ;
- de retours d'expériences.

II. - Un décret en Conseil d'État précise les modalités de mise en œuvre du présent article.



Article R565-1 du code de l'environnement :

Les schémas de prévention des risques naturels prévus à l'article L. 565-2 sont des documents d'orientation quinquennaux fixant des objectifs généraux à partir d'un bilan et définissant un programme d'actions.

Article R565-2 du code de l'environnement :

Chaque projet de schéma de prévention des risques naturels est soumis à l'avis de la commission départementale des risques naturels majeurs.

Le projet de schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations recueillis, est approuvé par arrêté préfectoral.

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fait l'objet d'une publication dans un journal diffusé dans le département. Une copie de l'arrêté est affichée dans les mairies du département pendant un mois.

Le schéma approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Article R565-3 du code de l'environnement :

L'exécution des schémas de prévention des risques naturels fait l'objet d'un rapport annuel présenté à la commission départementale des risques naturels majeurs.

Article R565-4 du code de l'environnement :

Les schémas de prévention des risques naturels peuvent être modifiés selon la procédure décrite à l'article R. 565-2.



II. Avis de la CDRNM

Article R565-5 du code de l'environnement :

I. - La **commission départementale des risques naturels majeurs** concourt à l'élaboration et la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

Elle peut notamment être consultée par le préfet sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention ou à la gestion de ces risques, sur la nature et le montant prévisionnel des aides aux travaux permettant de réduire le risque et sur l'impact des servitudes, instituées en application de l'article L. 211-12, sur le développement durable de l'espace rural.

II. - Elle émet un avis sur :

1° Les projets de schémas de prévention des risques naturels et leur exécution ;

2° La délimitation des zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement et des zones de mobilité d'un cours d'eau mentionnées à l'article L. 211-12, ainsi que les obligations faites aux propriétaires et exploitants des terrains ;

3° La délimitation des zones d'érosion, les programmes d'action correspondants et leur application dans les conditions prévues par les articles R. 114-1, R. 114-3 et R. 114-4 du code rural.

III. - Elle est informée, chaque année, des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs.



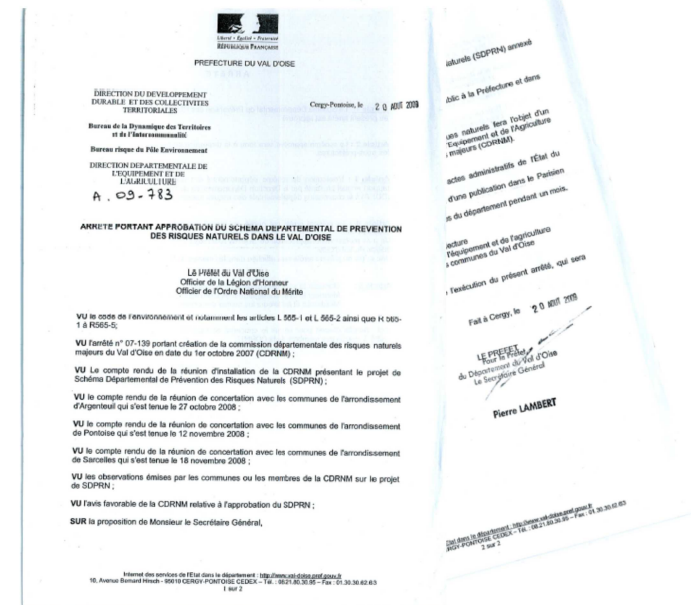
III. Le premier SDPRN pour la période de 2009 à 2014



Le schéma départemental de prévention des risques naturels a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 août 2009.

Il est accessible sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise.

<http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-nuisances/Prevention-Risques/Risques-naturels/Le-schema-departemental-de-prevention-des-risques-naturels-SDPRN>



Il est composé de 319 pages dont 156 pages pour les parties hors annexes. La partie B est composée de 22 actions.



IV. La mise à jour du SDPRN pour la période 2015 à 2019

Le projet de mise à jour du SDPRN pour la période de 2015 à 2019 comportera les parties suivantes :

A. ETAT DES LIEUX

- I. Aléas naturels présents dans le Val-d'Oise
- II. Moyens de prévention des risques naturels
- III. Synthèse de l'État des lieux

B. PLAN D'ACTION 2015-2019

- I. Connaissance de l'aléa
- II. Information et éducation sur les risques
- III. Prise en compte des risques dans l'aménagement
- IV. Travaux permettant de réduire le risque
- V. Retour d'expérience

ANNEXES

*Il sera composé d'environ 94 pages dont 82 pages pour les parties A et B.
La partie B est composée de 18 actions.*



V. Les évolutions entre les deux schémas

V-2/ Bilan – Etat des lieux

La mise à jour a été réalisé sur les différentes cartes présentes dans le schéma.

Elle a porté également sur la prise en compte de la nouvelle organisation des services de l'État, comme notamment la transformation de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) en Direction Départementale des Territoires (DDT).



V. Les évolutions entre les deux schémas

V-2/ Evolution des Actions

La mise à jour passe de 22 actions à 18 actions.

Les tableaux ci-après montrent les modifications proposées pour le projet de SDPRN.



SDPRN 2009 – 2014

Projet de SDPRN 2015-2019

Observations

I. Aléas naturels présents dans le Val d'Oise

I. CONNAISSANCE DE L'ALÉA

Action n° 1 – Base de données communale « risques naturels »

L'action a été initiée. Suite à la mise en place d'outils nationaux tel que Géorisques et Prim.net, cette action n'est pas reconduite.



SDPRN 2009 – 2014	Projet de SDPRN 2015-2019	Observations
I. Aléas naturels présents dans le Val d'Oise	I. CONNAISSANCE DE L'ALÉA	
Action n° 1 – Base de données communale « risques naturels»		L'action a été initiée. Suite à la mise en place d'outils nationaux tel que Géorisques et Prim.net, cette action n'est pas reconduite.
Action n° 2 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Action n°1 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Reconduite



SDPRN 2009 – 2014	Projet de SDPRN 2015-2019	Observations
I. Aléas naturels présents dans le Val d'Oise	I. CONNAISSANCE DE L'ALÉA	
Action n° 1 – Base de données communale « risques naturels»		L'action a été initiée. Suite à la mise en place d'outils nationaux tel que Géorisques et Prim.net, cette action n'est pas reconduite.
Action n° 2 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Action n°1 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Reconduite
Action n° 3 – Connaissance du risque de ruissellement pluvial	Action n°2 – Connaissance du risque de ruissellement pluvial	Reconduite



SDPRN 2009 – 2014	Projet de SDPRN 2015-2019	Observations
I. Aléas naturels présents dans le Val d'Oise	I. CONNAISSANCE DE L'ALÉA	
Action n° 1 – Base de données communale « risques naturels »		L'action a été initiée. Suite à la mise en place d'outils nationaux tel que Géorisques et Prim.net, cette action n'est pas reconduite.
Action n° 2 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Action n°1 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Reconduite
Action n° 3 – Connaissance du risque de ruissellement pluvial	Action n°2 – Connaissance du risque de ruissellement pluvial	Reconduite
Action n° 4 – Connaissance du phénomène de remontées de nappe	Action n°3 – Connaissance du phénomène de remontée de nappe	Reconduite



SDPRN 2009 – 2014	Projet de SDPRN 2015-2019	Observations
I. Aléas naturels présents dans le Val d'Oise	I. CONNAISSANCE DE L'ALÉA	
Action n° 1 – Base de données communale « risques naturels »		L'action a été initiée. Suite à la mise en place d'outils nationaux tel que Géorisques et Prim.net, cette action n'est pas reconduite.
Action n° 2 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Action n°1 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Reconduite
Action n° 3 – Connaissance du risque de ruissellement pluvial	Action n°2 – Connaissance du risque de ruissellement pluvial	Reconduite
Action n° 4 – Connaissance du phénomène de remontées de nappe	Action n°3 – Connaissance du phénomène de remontée de nappe	Reconduite
Action n° 5 – Ouvrages hydrauliques pouvant entraver la circulation de l'eau		Dans le cadre du précédent SDPRN, le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 imposait le classement des ouvrages en 4 classes. Ce classement a été réalisé. Plus récemment, cet inventaire a été mis à jour pour être en conformité avec le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 (plus que 3 classes). Cette action n'est pas reconduite.



SDPRN 2009 – 2014	Projet de SDPRN 2015-2019	Observations
I. Aléas naturels présents dans le Val d'Oise	I. CONNAISSANCE DE L'ALÉA	
Action n° 1 – Base de données communale « risques naturels »		L'action a été initiée. Suite à la mise en place d'outils nationaux tel que Géorisques et Prim.net, cette action n'est pas reconduite.
Action n° 2 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Action n°1 – Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières	Reconduite
Action n° 3 – Connaissance du risque de ruissellement pluvial	Action n°2 – Connaissance du risque de ruissellement pluvial	Reconduite
Action n° 4 – Connaissance du phénomène de remontées de nappe	Action n°3 – Connaissance du phénomène de remontée de nappe	Reconduite
Action n° 5 – Ouvrages hydrauliques pouvant entraver la circulation de l'eau		Dans le cadre du précédent SDPRN, le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 imposait le classement des ouvrages en 4 classes. Ce classement a été réalisé. Plus récemment, cet inventaire a été mis à jour pour être en conformité avec le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 (plus que 3 classes). Cette action n'est pas reconduite.
II. SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES PHÉNOMÈNES		
Action n° 6 – Identification des pistes d'amélioration des dispositifs de prévision et d'alerte des risques d'inondation et de mouvement de terrain		Aucun dispositif n'a été mis en place dans le Val d'Oise. Cette action n'est pas reconduite.



III. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES

Action n° 7 - Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise

II. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES

Action n°4 – Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise

Reconduite



III. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES

Action n° 7 - Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise

Action n° 8 – Information en continu des communes

II. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES

Action n°4 – Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise

Action n°5 – Information en continu des communes

Reconduite

Reconduite



III. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	II. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	
Action n° 7 - Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Action n°4 – Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Reconduite
Action n° 8 – Information en continu des communes	Action n°5 – Information en continu des communes	Reconduite
Action n° 9 – Information des acquéreurs et locataires	Action n°6 – Information des acquéreurs et locataires	Reconduite



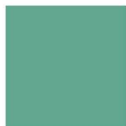
III. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	II. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	
Action n° 7 - Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Action n°4 – Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Reconduite
Action n° 8 – Information en continu des communes	Action n°5 – Information en continu des communes	Reconduite
Action n° 9 – Information des acquéreurs et locataires	Action n°6 – Information des acquéreurs et locataires	Reconduite
Action n° 10 – Plaquette d'information grand public sur les risques majeurs		Une plaquette sur « Qu'est-ce q'un PPRN » a été réalisée puis diffusée. L'action n'est pas reconduite sous cette forme mais via l'information des acquéreurs et locataires.



III. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	II. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	
Action n° 7 - Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Action n°4 – Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Reconduite
Action n° 8 – Information en continu des communes	Action n°5 – Information en continu des communes	Reconduite
Action n° 9 – Information des acquéreurs et locataires	Action n°6 – Information des acquéreurs et locataires	Reconduite
Action n° 10 – Plaquette d'information grand public sur les risques majeurs		Une plaquette sur « Qu'est-ce q'un PPRN » a été réalisée puis diffusée. L'action n'est pas reconduite sous cette forme mais via l'information des acquéreurs et locataires.
Action n° 11 – Réalisation des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)	Action n°7 – Réalisation des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)	Reconduite



III. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	II. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	
Action n° 7 - Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Action n°4 – Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Reconduite
Action n° 8 – Information en continu des communes	Action n°5 – Information en continu des communes	Reconduite
Action n° 9 – Information des acquéreurs et locataires	Action n°6 – Information des acquéreurs et locataires	Reconduite
Action n° 10 – Plaquette d'information grand public sur les risques majeurs		Une plaquette sur « Qu'est-ce q'un PPRN » a été réalisée puis diffusée. L'action n'est pas reconduite sous cette forme mais via l'information des acquéreurs et locataires.
Action n° 11 – Réalisation des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)	Action n°7 – Réalisation des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)	Reconduite
Action n° 12 – Information des particuliers sur les prescriptions des PPR		Action remplacée par la nouvelle action n°9.
	Action n°9 – Fiches expliquant les particularités des différents zonages du risque inondation	Nouvelle Action



III. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	II. INFORMATION ET ÉDUCATION SUR LES RISQUES	
Action n° 7 - Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Action n°4 – Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Val d'Oise	Reconduite
Action n° 8 – Information en continu des communes	Action n°5 – Information en continu des communes	Reconduite
Action n° 9 – Information des acquéreurs et locataires	Action n°6 – Information des acquéreurs et locataires	Reconduite
Action n° 10 – Plaquette d'information grand public sur les risques majeurs		Une plaquette sur « Qu'est-ce q'un PPRN » a été réalisée puis diffusée. L'action n'est pas reconduite sous cette forme mais via l'information des acquéreurs et locataires.
Action n° 11 – Réalisation des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)	Action n°7 – Réalisation des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)	Reconduite
Action n° 12 – Information des particuliers sur les prescriptions des PPR		Action remplacée par la nouvelle action n°9.
Action n° 13 – Repères de crues	Action n°8 – Diffusion de l'information sur les repères de crues	Reconduite
	Action n°9 – Fiches expliquant les particularités des différents zonages du risque inondation	Nouvelle action



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés

III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés

Reconduite



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés

Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain

III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés

Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques

Reconduite

Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de "retrait-gonflement des sols argileux" sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite
	Action n°13 – Harmoniser les modèles de prescriptions pour les PPR “ cavités souterraines ”	Nouvelle action



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite
	Action n°13 – Harmoniser les modèles de prescriptions pour les PPR “ cavités souterraines ”	Nouvelle action
Action n° 17 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Action n°14 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Reconduite



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite
	Action n°13 – Harmoniser les modèles de prescriptions pour les PPR “ cavités souterraines ”	Nouvelle action
Action n° 17 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Action n°14 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Reconduite
V. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	IV. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	
Action n° 18 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Action n°15 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Reconduite



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite
	Action n°13 – Harmoniser les modèles de prescriptions pour les PPR “ cavités souterraines ”	Nouvelle action
Action n° 17 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Action n°14 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Reconduite
V. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	IV. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	
Action n° 18 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Action n°15 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Reconduite
Action n° 19 – Améliorer l'efficacité de l'utilisation du fonds Barnier		Action remplacée par la nouvelle action n°16.



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite
	Action n°13 – Harmoniser les modèles de prescriptions pour les PPR “ cavités souterraines ”	Nouvelle action
Action n° 17 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Action n°14 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Reconduite
V. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	IV. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	
Action n° 18 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Action n°15 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Reconduite
Action n° 19 – Améliorer l'efficacité de l'utilisation du fonds Barnier		Action remplacée par la nouvelle action n°16.
	Action n°16 – Faire connaître et diffuser la plaquette d'information sur le Fonds Barnier	Nouvelle action



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite
	Action n°13 – Harmoniser les modèles de prescriptions pour les PPR “ cavités souterraines ”	Nouvelle action
Action n° 17 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Action n°14 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Reconduite
V. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	IV. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	
Action n° 18 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Action n°15 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Reconduite
Action n° 19 – Améliorer l'efficacité de l'utilisation du fonds Barnier		Action remplacée par la nouvelle action n°16.
	Action n°16 – Faire connaître et diffuser la plaquette d'information sur le Fonds Barnier	Nouvelle action
Action n° 20 – Secteurs d'intervention prioritaire pour la réalisation de travaux de réduction des risques		Action non réalisée et qui ne sera pas reconduite puisque aujourd'hui la DDT n'est plus compétente en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes.



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite
	Action n°13 – Harmoniser les modèles de prescriptions pour les PPR “ cavités souterraines ”	Nouvelle action
Action n° 17 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Action n°14 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Reconduite
V. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	IV. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	
Action n° 18 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Action n°15 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Reconduite
Action n° 19 – Améliorer l'efficacité de l'utilisation du fonds Barnier		Action remplacée par la nouvelle action n°16.
	Action n°16 – Faire connaître et diffuser la plaquette d'information sur le Fonds Barnier	Nouvelle action
Action n° 20 – Secteurs d'intervention prioritaire pour la réalisation de travaux de réduction des risques		Action non réalisée et qui ne sera pas reconduite puisque aujourd'hui la DDT n'est plus compétente en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes.
VI. RETOUR D'EXPÉRIENCE	V. RETOUR D'EXPÉRIENCE	
Action n° 21 – Programme de retour d'expérience suite aux événements exceptionnels	Action n°17 – Programme de veille et de suivi des événements exceptionnels	Reconduite avec adaptation



IV. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	III. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT	
Action n° 14 - Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Action n°10 – Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés	Reconduite
Action n° 15 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain	Action n°11 – Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement » des sols argileux dans des PAC spécifiques	Suite à la mise en oeuvre de la stratégie régionale, le phénomène de “retrait-gonflement des sols argileux” sera traité par des Porter à Connaissances (PAC).
Action n° 16 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Action n°12 – Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois	Reconduite
	Action n°13 – Harmoniser les modèles de prescriptions pour les PPR “ cavités souterraines ”	Nouvelle action
Action n° 17 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Action n°14 – Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)	Reconduite
V. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	IV. TRAVAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LE RISQUE	
Action n° 18 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Action n°15 – Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier	Reconduite
Action n° 19 – Améliorer l'efficacité de l'utilisation du fonds Barnier		Action remplacée par la nouvelle action n°16.
	Action n°16 – Faire connaître et diffuser la plaquette d'information sur le Fonds Barnier	Nouvelle action
Action n° 20 – Secteurs d'intervention prioritaire pour la réalisation de travaux de réduction des risques		Action non réalisée et qui ne sera pas reconduite puisque aujourd'hui la DDT n'est plus compétente en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes.
VI. RETOUR D'EXPÉRIENCE	V. RETOUR D'EXPÉRIENCE	
Action n° 21 – Programme de retour d'expérience suite aux événements exceptionnels	Action n°17 – Programme de veille et de suivi des événements exceptionnels	Reconduite avec adaptation
Action n° 22 – Du retour d'expériences au PPRN	Action n°18 – Du suivi des événements exceptionnels au PPRN	Reconduite avec adaptation



SDPRN

Schéma Départemental de
Prévention des Risques Naturels
du Val d'Oise



Le fichier est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DDT95_SDPRN2015_2015-12-10_cle113f43.pdf

Merci de votre attention

